



Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis
71210 TORCY
Tél. : 03.73.55.03.35

COMMISSION DES COMPETITIONS

PV N°12 du 28/11/2024

Présents : MM. MATHEY, EUVRARD, BEY, MOSCATO.

Les PV de la commission des compétitions seront consultables sur le site du district et sur foot club.

COURRIERS CLUBS

Courrier de CRECHES du 18/11/2024 :

Match U18 D1 LOUHANS-CUISEAUX JS CRECHOISE

Concernant une erreur dans le score

Comme précisé ci-dessous ARTICLE FEUILLE DE MATCH, aucune modification possible après signature de tous les intervenants.

Courrier de MARMAGNE, du 17/11/2024 :

Réclamation d'après match du FC MARMAGNE.

Match D4 CS ORIONS 3 – FC MARMAGNE 2.

Etant dit que la feuille de match a été rédigée après la rencontre, la commission donne match perdu aux deux équipes 0 point 0 but.

Rappel : En cas de non-fonctionnement de la FMI, la feuille de match PAPIER doit impérativement être remplie avant le début de la rencontre.

Courrier de CHATENOUY du 16/11/2024 :

Match U13 F LA CLAYETTE – AS CHATENOUY.

Concernant une erreur dans le score

Comme précisé ci-dessous ARTICLE FEUILLE DE MATCH, aucune modification possible après signature de tous les intervenants.

Courrier de M. RIEBSCHLAGER, arbitre du 17/11/2024 :

Pris note remerciements

Courrier de M. AVIDOS, arbitre du 17/11/2024 :

Pris note remerciements

Courrier de MELLECEY MERCUREY du 28/11/2024 :

La commission programme la rencontre LOUHANS-CUISEAUX 3/ MELLECEY- MERCUREY 1
Coupe Sport Comm le 2/02/2025 à 14H30

La commission rappelle que les courriers doivent être envoyés par la boîte mail officielle du club.

FEUILLE DE MATCH

La commission rappelle aux clubs qu'aucune modification ne sera possible SI LA FEUILLE DE MATCH A ETE SIGNEE PAR TOUS LES INTERVENANTS.

La commission rappelle les informations suivant concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour les séniors garçons et filles, U18, U18F, U15, U15F, U13 et U13F

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

. Procédure d'exception

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.

. Modalités d'application

Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.

La commission rappelle qu'en cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir au District dans un délai de 48 heures suivant le match. Toute transmission tardive sera sanctionnée d'une amende de 20 Euros

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission sportive avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer :

Absence de code : 46 euros

Absence de tablette : 46 euros

Absence de transmission : 46 euros

Non envoi rapport constat d'échec FMI : 30 euros

Transmission tardive : 20 euros

La commission rappelle aux clubs que chaque éducateur doit avoir ses propres identifiants pour la FMI

TRANSMISSION TARDIVE :

SUD FOOT 2 – MARLY OUDRY 1 D3E

Amende : 20 € à SUD FOOT

CHAROLLES 2 – DUN SORNIN CHAUFFAILLES 2 D3E

Amende : 20 € à CHAROLLES

CHAMPIONNATS SENIORS

Match 29309133 ST USUGE 2 – CUISEAUX VARENNES 3 du 17/11/2024

Forfait non déclaré dans les délais de CUISEAUX VARENNES 3, la commission donne match perdu par pénalité 3/0 moins un point.

Match retour à ST USUGE

Amende : 90 € à CUISEAUX VARENNES

RAPPEL : La journée du 24/11/2024 est reportée au 8/12/2024

CHAMPIONNATS FEMININ

Match 29490903 ST MARCEL – MONTCHANIN U18F du 16/11/2024

Forfait non déclaré dans les délais de MONTCHANIN, la commission donne match perdu par pénalité à MONTCHANIN 0/3 moins 1 point.

Amende : 40 € à MONTCHANIN

Match 29490904 TRIANGLE D'OR JURA – MONTCHANIN U18F du 30/11/2024

Forfait déclaré dans les délais MONTCHANIN la commission donne match perdu par pénalité à MONTCHANIN 0/3 moins 1 point.

Amende : 20 € à MONTCHANIN

CHAMPIONNATS JEUNES

NON RETOUR DE FEUILLE DE CRITERIUM U11 :

- Epervans/ouroux du 16/11 : Amende : 17 €

Match U15 D3 CLUNY US / LUX-CHALON ACADEMIE

Changement d'horaire du match sans avoir averti le district et les officiels.

Amende : 10 € à CLUNY US

Concernant la journée U13 D2, D3 reportée du 23/11/2024, n'ayant pas de samedi disponible la commission laisse aux clubs la possibilité de jouer leur rencontre en semaine (en avisant le district) avec pour date limite le 21/12/2024.

Les rencontres non jouées avant cette date seront neutralisées, la commission des jeunes sera invitée a prendre en compte la situation pour l'établissement des groupes phase 2.

CHAMPIONNAT FUTSAL

Match 29825967 FUTSAL BASSIN MINIER 1 – CHALON ACADEMIE 2 du 27/11/2024

Forfait non déclaré dans les délais de CHALON ACADEMIE, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins 1 point à CHALON ACADEMIE 2.

Amende : 90 € à CHALON ACADEMIE

RETOUR DE DISCIPLINE

Match 29331396 MACON FC 1 – DIGOIN FCA 1 U18D1 du 16/11/2024

Licencié de MACON FC inscrit sur la feuille de match étant sous le coup d'une suspension.

La commission donne match perdu par pénalité au club de MACON FC (0-3).

Amende : 100 € à MACON FC1

TOURNOIS

Mail de SORNAY

Tournois futsal les 7 et 8 mars 2025.

Vétérans, U7, U9, U11, U13.

Le Président
EUVRARD J.

Le Secrétaire
MOSCATO F.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football